

## Cahier des charges de XXX

<b>Actualisation</b>			
Etabli le			
Remplace la version du	-		
Motif d'actualisation	Remplacement de la titulaire		
<b>Identification du poste</b>			
Intitulé	Concepteur.trice multimédia		
Taux d'activité	60%		
Classe salariale	Collaborateur.trice spécialisé.e		
Pôle	Communication et mobilisation		
Répondant-e	Coordinateur.trice communication et mobilisation		
Collaborateur-trice-s	-		
<b>Rôles</b>			
Rôle général 1	Concevoir et produire des supports de communication	60%	
<b>Tâches, collaborations et autonomie</b>			
		En collaboration avec*	Niveau d'autonomie**
Rôle général 1	<b>Concevoir et produire des supports de communication</b>		
Activité 1	Réaliser et monter des films et des vidéos		1
Activité 2	Concevoir et réaliser des visuels (affiches, dépliants, éléments graphiques, etc.), mettre en page des documents (DM Magazine, etc.).		1
Activité 3	Planifier, assurer le suivi et réaliser les supports de communications des envoyé.es, en particulier les dépliants et les lettres de nouvelles.	Partenariats EdP	2
Activité 4	Récupérer, trier et sélectionner les photos, assurer leur archivage.		1
Activité 5	Appuyer à la mise à jour du site internet et de la présence de DM sur les réseaux sociaux.		2
<b>Engagements particuliers</b>			
Droit de signature	-		
Engagements financiers	-		
Membre de commissions internes	-		
Représentation à l'externe liée à la fonction	-		
Autre représentation à l'externe	-		
Général	Participer aux séances du pôle communication et mobilisation. Participer aux colloques du personnel et aux Synodes missionnaires (au moins un par année). Participer à la formation des envoyé.e.s et à des animations en paroisses.		

	Poursuivre une formation continue ou un perfectionnement professionnel.
<b>Date et signatures</b>	
Lieu et date	Lausanne, le
Titulaire	
Répondant.e	Aline Mugny
Responsable RH	Laurent Venezia

*\* Seule les collaborations inter-pôles particulièrement pertinentes sont mentionnées ici. Le collaborateur-la collaboratrice est dans tous les cas tenu.e d'œuvrer de concert avec toutes les personnes nécessaires à la réalisation de ses tâches.*

*\*\* Niveau d'autonomie : 1) Décide/agit seul.e – 2) Décide/agit en collaboration étroite avec d'autres – 3) Agit avec l'accord de ou sous la responsabilité de... Pour les niveaux 2 et 3, se référer en particulier aux mentions dans la colonne « en collaboration avec ».*